



NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
15	11	15

Date de la convocation
01 février 2016

Date d'affichage
01 février 2016

PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 février 2016

L'an deux mil quinze, le **vingt cinq juin à vingt heures**,
Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la Salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de :
Monsieur Pierre BACQUÉ, Maire de LE VAUDOUE.

Présents : M. BACQUÉ Pierre, Maire,
M. CAUBET Octave, Mme VERRECCHIA Brigitte, M. CHAMPION Bernard,
M. Jean-Marc LAGARDE, Maires-Adjointes,
Mme TOURNIER Aurore, Mme MAINGOURD Audrey, M. AKRICH Christophe,
M. TIXIER Thierry, Mme LEFEVRE Françoise, M. BASSE Cédric, M. DESPLANCHES Jean-Pierre, Mme COLLIGNON Françoise, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. ROMBI Jean-François. Mme JOLY Elisabeth

Pouvoirs : M. ROMBI Jean-François donne pouvoir à M. CHAMPION, Mme JOLY donne pouvoir à M. TIXIER ;

Secrétaire de séance : Mme MAINGOURD Audrey.

Le compte rendu du conseil municipal du 04 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. CLASSE DE NEIGE 2016
2. CDG-ASSURANCE GROUPE : DELEGATION DE LA COMMUNE
3. DGF – MODIFICATION DE LA LONGUEUR DE VOIRIE
4. DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2016 - Infrastructures sportives - (Annule et remplace FEDER)
5. DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2016 - Réhabilitation commerce et logement -
6. DEMANDE DE SUBVENTION au titre de la RESERVE PARLEMENTAIRE
7. DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL
8. DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL
9. DEMANDE DE SUBVENTION PNRFG
10. DEMANDE DE SUBVENTION CAF
11. DEMANDE DE SUBVENTION DIRECTION DE LA COHESION SOCIALE (D.D.J.S)
12. SIARE : AVIS SUR LE PROJET DE FUSION AVEC LE SYNDICAT DU RU DE REBAIS
13. QUESTIONS DIVERSES

1 – Classe de neige 2016

Monsieur le Maire informe : La Directrice de l'Ecole a reçu un avis favorable de l'Inspection Académique pour un séjour aux CONTAMINES MONTJOIE du Lundi 04 au dimanche 10 Janvier concernant 20 élèves des classes de CM1 et CM2.

Une convention avec la Société « Côté Découvertes » est soumise au Conseil municipal.

Le montant du séjour est de : 14.600,00 € (20 élèves x 730,00 €). Gratuité pour 2 enseignants.

La participation proposée est de :
Commune (50%) soit : 7.300,00 €
APE (85,00 €/enfant) soit : 1.700,00 €
Familles (280 €/enfant) soit : 5.600,00 €

Les titres de recettes seront émis par la commune. Les débiteurs paieront à réception du titre.
Les éventuelles demandes de délais de paiement seront accordées par le Trésorier municipal.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016 – Chapitre 011/article 6042.

Les enfants seront encadrés par une enseignante et un adjoint technique de 2ème classe.

L'arrêté du 6 mai 1985 fixe le montant de l'indemnité versée à l'enseignante à :

- 18,98 euros/jour soit un montant de 170,82 €. Rémunération prise en charge au budget 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide la convention et son financement.

2 – Assurance Groupe : Délégation de la commune au Centre de Gestion

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la Commune/Collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques ;
- que le Centre de gestion propose aux communes et établissements qui le souhaitent une prestation d'accompagnement à l'exécution du marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le Décret n° 98.111 du 27 février 1998 intégrant les contrats d'assurance des collectivités locales dans le Code des Marchés Publics

Vu le Code des Marchés Publics

Vu l'expression du conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 17 septembre 2015 ayant fait vœu d'une mission facultative consistant à assister les collectivités et établissement souscripteurs du contrat à l'exécution de celui-ci et ayant chargé son Président de soumettre cette proposition aux collectivités et établissements publics du département.

Décide :

Article 1er : La commune autorise Monsieur Le Maire à donner mandat au Centre de Gestion afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation.

3 – DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) : Modification de la longueur de voirie.

Vu les articles L 2334-1 à L 2334-23 du CGCT,

Monsieur le maire expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée compte tenu d'une constatation d'erreur. Le tableau récapitulatif joint fait apparaître au 31 décembre 2015 un total de 11.677 mètres de voies appartenant à la commune (sans nouvelle voie).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'arrêter la nouvelle longueur de la voirie communale à **11.677 mètres** ;
- d'autoriser Monsieur le maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services de la préfecture en 2016 pour la revalorisation de la dotation globale de fonctionnement de 2017.

4 – Demande de subvention au titre de la DETR 2016 pour la création d'infrastructures sportives

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une Dotation D'équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet de création d'infrastructures sportives dont le coût prévisionnel s'élève à 198.359,00 € HT soit 238.030,80 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Dans le cadre de la demande de subvention au titre de la DETR, un plan de financement prévisionnel des travaux pour 2016 est présenté à l'assemblée :

LIBELLE TRAVAUX	Montant HT	TVA	TTC
Parcours de santé (piste + assise stade)	111.517,00	22.303,40	133.820,40
Parcours de santé (ateliers)	22.020,00	4.404,00	26.424,00
Stade multisports	64.822,00	12.964,40	77.786,40
TOTAL	198.359,00	39.671,80	238.030,80

Le projet sera réalisé au cours du 3^e trimestre de l'année en cours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

PRECISE que les demandes de subvention ont été sollicitées auprès :

- Du Conseil Régional : 59.507,70 € de subvention prévisible
- Du Conseil Départemental : 19.835,90 de subvention prévisible

SOLLICITE, à l'unanimité, une subvention au taux le plus élevé.

S'ENGAGE sur le programme définitif et l'estimation de cette opération.

5 – Demande de subvention au titre de la DETR 2016 pour la réhabilitation d'un commerce et d'un logement.

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet de réhabilitation d'un commerce et d'un logement sis 2, place Pasteur dont le coût prévisionnel s'élève à 48.261,47 € HT soit 53.087,62 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Dans le cadre de la demande de subvention au titre de la DETR, un plan de financement prévisionnel des travaux pour 2016 est présenté à l'assemblée :

LIBELLE TRAVAUX	Montant HT	TVA 10%	TTC
Rénovation local commercial	18.879,31	1.887,93	20.767,24
Rénovation appartement	29.382,16	2.938,22	32.320,38
TOTAL	48.261,47	4.826,15	53.087,62

Le projet sera réalisé au cours du 3^e trimestre de l'année en cours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

PRECISE que les demandes de subvention ont été sollicitées auprès :

- Du Conseil Régional : 14.478,45 € de subvention prévisible
- Du Conseil Départemental : 4.826,15 de subvention prévisible

SOLLICITE, à l'unanimité, une subvention au taux le plus élevé.

S'ENGAGE sur le programme définitif et l'estimation de cette opération.

6 – Demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire

NEANT

7 – Demande de subvention au Conseil Régional

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter le Conseil Régional pour l'octroi de subventions concernant les projets d'investissement éligibles pour l'année 2016.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette décision.

8 – Demande de subvention au Conseil Départemental

Vu la délibération N° 01/01 du Conseil Départemental du 20 novembre 2015

Conseil municipal du 05 février 2016

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet de création d'infrastructures sportives dont le coût prévisionnel s'élève à 198.359,00 € HT soit 238.030,80 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de

Dans le cadre de la demande de subvention au titre du FER, un plan de financement prévisionnel des travaux pour 2016 est présenté à l'assemblée :

LIBELLE TRAVAUX	Montant HT	TVA	TTC
Parcours de santé (piste + assise stade)	111.517,00	22.303,40	133.820,40
Parcours de santé (ateliers)	22.020,00	4.404,00	26.424,00
Stade multisports	64.822,00	12.964,40	77.786,40
TOTAL	198.359,00	39.671,80	238.030,80

Le projet sera réalisé au cours du 3^e trimestre de l'année en cours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

PRECISE que les demandes de subvention ont été sollicitées auprès :

- De l'Etat (DETR) au taux de 40% soit 79.343,60 €
- De la Région au taux de 20% soit 39.671,80 €
- Du Département au taux de 10% soit 19.835,90 €

Autofinancement de la commune à hauteur de 30%, soit : 59.507,70 €

Le conseil municipal s'engage :

- Sur le programme définitif et l'estimation de cette opération.
- A réaliser le contrat dans un délai maximum de 2 ans à compter de la date de signature de la convention.
- A ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil Départemental.
- A ne pas dépasser 70% de subventions publiques.

9 – Demande de subvention PNRFG

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter le Parc Naturel Régional du Gâtinais pour l'octroi de subventions concernant les projets d'investissement éligibles pour l'année 2016.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette décision.

10 – Demande de subvention CAF

Sans Objet

11 – Demande de subvention DDJS

Sans Objet

12 – SIARE : Avis sur le projet de fusion avec le Syndicat du ru de Rebais

Vu l'arrêté Interdépartemental 2015/DRCL/BCCCL/94 en date du 28 décembre 2015 portant projet de périmètre d'un syndicat intercommunal issu de la fusion du « syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'entretien de la rivière Ecole » et du « syndicat intercommunal pour l'aménagement du ru de Rebais et de ses affluents »,

Vu le projet de statuts du 05 octobre 2015 du SAGEA (Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Ecole et Affluents,

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur la modification du périmètre et des statuts.

*L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22h00*

Le Maire,
Pierre BACQUÉ

